



Petit manuel du parfait membre du P2R



- La composition hebdomadaire des paniers est annoncée au plus tard les mercredis sur la page d'accueil de notre [site web](#); sur la même page, vous trouverez aussi un lien vers un [blog de recettes](#) géré par nos membres, ainsi que la composition du pain et des fromages de la semaine.
- Pour bénéficier de toute la fraîcheur de nos produits, **il est recommandé d'aller les récupérer dès le vendredi**. Si vous n'y arrivez pas, veuillez svp noter que dans les points de livraison se situant dans des magasins, les paniers et les produits complémentaires non récupérés sont mis à disposition des responsables des points de livraison, dès la fermeture du week-end (voir aussi nos [horaires de livraison des paniers](#)).
- Au moment de récupérer votre panier, merci de prêter attention à en choisir un correspondant à votre abonnement (mini panier, panier pour deux ou grand panier famille) ; la taille des paniers est indiquée sur le flanc des sacs (les paniers ne sont pas nominatifs). Si suite à un imprévu vous ne deviez pas trouver un panier de taille correspondante à votre abonnement, merci de nous contacter au plus vite et de ne pas prendre des paniers d'une autre taille, car ceux-ci sont destinés aux autres membres.
- Si vous avez souscrit un abonnement à des produits complémentaires aux paniers (œufs, fromage, pain, tofu), ces produits vous sont livrés dans un panier séparé qui sera déposé à côté des autres, selon notre [calendrier des livraisons](#).
- Veuillez svp retourner à votre point de livraison vos paniers vides et propres une semaine après chaque livraison, ainsi que les boîtes d'œufs et les barquettes de fruits vides (nous les réutilisons à condition qu'elles soient propres et intactes), et les sachets biodégradables que vous aurez vidés et séchés auparavant. Ces sachets peuvent aussi être éliminés dans le compost. Veuillez svp noter que nous ne récupérons pas les emballages provenant d'autres commerces.
- Quand vous allez récupérer votre panier, n'oubliez pas de signer la feuille de livraison qui se trouve sur place.
- Votre contrat vous engage à participer à 1 à 2 demi-journées de travail par année civile en lien avec les activités de la coopérative. Le nombre de demi-journées dues varie selon la durée du contrat (voir [nos conditions](#)). **Les membres n'ayant pas effectué de demi-journée dans les délais prévus doivent s'acquitter d'une contribution de CHF 50.- par demi-journée de travail non effectuée.** Pour vous inscrire à une activité de travail, veuillez svp vous rendre sur votre espace membre ([lien](#)). Si vous n'arrivez pas à vous connecter à votre espace membre, veuillez svp envoyer un mail à l'adresse coordination@p2r.ch.
- Si vous désirez agrémenter votre panier d'autres produits alimentaires, faites un tour sur notre épicerie en ligne qui est disponible via votre espace membre ([lien](#)). La liste des produits disponibles est mise à jour régulièrement. Les produits commandés seront livrés directement dans votre panier ou à côté de celui-ci, à la date de livraison de votre choix. Ce panier sera identifié par un bulletin de livraison qui sera agrafé autour d'une des anses. La facture correspondante vous sera envoyée par mail ultérieurement.
- Si vous prévoyez de ne pas pouvoir récupérer votre panier ainsi que les autres éventuels produits complémentaires qui vous sont destinés, pensez à vous organiser avec votre entourage pour que quelqu'un les récupère à votre place. Si vous ne savez pas à qui les proposer, n'oubliez pas d'annoncer votre absence via le formulaire qui est disponible via votre espace membre ([lien](#)). Alternativement, vous pouvez aussi profiter du service de copaniérage auquel vous pouvez vous inscrire via votre espace membre ([lien](#)). Le fonctionnement de ce service est simple : les membres qui sont d'accord de partager leur numéro de téléphone et leur adresse mail avec les autres membres inscrit·e·s au même point de livraison qu'eux·elles, peuvent se contacter mutuellement pour organiser la récupération de leur panier lors d'absences occasionnelles. Les propriétaires des paniers pourront ensuite se rendre au domicile des personnes qui les auront pris à leur place pour les récupérer ([plus d'infos](#)).
- Les responsables de nos points de livraison (magasins, particuliers) nous accueillent gratuitement et n'ont aucune responsabilité dans la gestion de nos livraisons à part celle d'assurer l'accès à leurs locaux aux horaires prévus. Essayez donc de réduire au minimum les éventuelles nuisances causées par nos activités ; en achetant de temps en temps des produits ou services dans les points situés dans des magasins qui accueillent nos paniers, vous avez la possibilité de faire un geste pour les remercier.
- Il vous est possible de résilier vos contrats à 3 dates de chaque année (30.04, 31.08 et 31.12), moyennant un préavis de 3 mois, ou en cours de chaque période d'abonnement, à condition de présenter un remplaçant.
- Dans [la FAQ du P2R](#) vous trouverez plus d'informations au sujet de notre fonctionnement.